

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal lundi 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 20 h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique par convocation du maire Monsieur Thomas BARDY ;

Etaient présents : Thomas Bardy, Maire, Nicolas Hardel, 2^{ème} Adjoint, Aline Beusquart, Jérôme Lemarié, Alicia Plouhinec, Olivier Simon, formant la majorité des membres en exercice,

Excusés: Gisèle Froc, 1^{ère} Adjointe, Vincent Bertin, Jérémy Ginguené, Pascal Peurois,

Secrétaire : Aline Beusquart

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du dimanche 24 avril 2022, il est adopté à l'unanimité.

Affaires inscrites à l'ordre du jour:

1° **Salle Communale**: révision de la tarification aux personnes de droits privés pour l'exercice 2023

2° **Budget commune**: vote du compte administratif et de gestion- exercice 2021 annule et remplace

3° **Dispositif « Argent de Poche »**: mise en place du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2022

4° **Questions diverses**:

➤ Prochain conseil municipal le lundi 5 septembre 2022 à 20h00



Objet n°2021_06_1: Salle communale, révision de la tarification aux personnes de droit privé – exercice 2023

Monsieur le Maire

☞ rappelle la délibération du 07 juin 2021 – objet n°2021_06_01,

☞ propose au conseil municipal de modifier la tarification aux locations privées pour l'exercice 2023. Les tarifs sont donc reportés comme suit:

Manifestations	Habitants d'Arbrissel		Habitants extérieurs à Arbrissel	
	Tarifs été	Tarifs hiver avec chauffage	Tarifs été	Tarifs hiver avec chauffage
Journée complète (lundi au jeudi)	180 €	220€	245 €	300 €
Week-end	225 €	270 €	305 €	365 €
Réunion-Vin d'honneur	60 €	70 €	95 €	110 €

Les locations à la Saint Sylvestre seront facturées au tarif week-end.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

- ☞ approuve la tarification des locations de la salle communale aux personnes de droit privé – exercice 2023,
- ☞ décide de modifier le montant de la caution à 800.00€
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2021_06_02 Budget commune: vote du compte administratif et de gestion- exercice 2021

Annule et remplace 2021_03_01

Suite à une erreur matérielle, voilà le nouvel exposé:

Libellé	section fonctionnement		section investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats 2020 reportés		53 920,66 €		20 004,73 €
opérations exercice	127 736,79 €	178 247,92 €	17 618,47 €	59 118,88 €
résultats exercice		50 511,13 €	41 500,41 €	
résultats clôtures		104 431,79 €	61 505,14 €	

Il est proposé d'affecter le résultat du fonctionnement 2021, soit 104 431.79 € comme suit:

- 50 000.00 € à la section investissement au compte 1068
- 54 431.79 € à la section fonctionnement au compte 002.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

- ☞ adopte le compte administratif pour l'exercice 2021
- ☞ adopte le compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2021
- ☞ accepte l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 comme suit:
 - 50 000.00 € à la section investissement au compte 1068
 - 54 431.79 € à la section fonctionnement au compte 002.



Objet n°2022_06_03 : Dispositif « Argent de Poche » : mise en place du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2022.

Monsieur le Maire:

- ☞ informe que le dispositif « Argent de Poche » existe au Plan National. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 14 à 26 ans la réalisation de petites missions sur le

territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés.

☞ propose de remettre en place le dispositif « Argent de Poche » sur la Commune d'Arbrissel pendant les vacances scolaires d'été (6 semaines en juillet et Août) et de la Toussaint (2 semaines en octobre)

☞ propose les modalités suivantes:

- Chaque mission a une durée de 3 heures
- Les missions auront lieu les mardis et vendredis matin de 09h00 à 12h00
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité
- Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être l'aide à l'entretien des espaces verts et le nettoyage du matériel de la salle communale
- Le nombre maximum de jeunes acceptés par mission est fixé à 4 par encadrant
- L'âge des jeunes acceptés est fixé de 14 ans à 18 ans

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

☞ décide de mettre en place le dispositif « Argent de Poche » selon les modalités présentées,

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2021_06_04 : Questions diverses :

- Prochain conseil municipal le lundi 5 septembre 2022 à 20h00
- Fin du conseil 20h45

Le secrétaire,

Aline BEUSQUART

Le Président,

Thomas BARDY

Les membres du Conseil Municipal

N. HARDEL

J. LEMARIÉ

A. PLOUHINEC

O. SIMON